

Les brumes se dissipent autour de l'autoconsommation collective

by Les Echos - mercredi, mai 08, 2019

<http://correspondances.fr/les-brumes-se-dissipent-autour-de-lautoconsommation-collective/>

La loi Pacte simplifie la production et le partage d'électricité solaire dans un périmètre élargi. Cet assouplissement ouvre un vaste champs d'expérimentation aux communes, aux bailleurs et aux grandes surfaces.

Le courant aura eu bien du mal à passer entre les partisans du monopole de la distribution d'énergie et les promoteurs de l'autoconsommation collective. Au terme de 18 mois de navette entre le Parlement et le Sénat, la loi Pacte adoptée ce 11 avril acte un élargissement du périmètre des échanges gratuits ou payants d'énergie renouvelable entre producteurs et utilisateurs.

Le décret d'application espéré avant l'été doit étendre le périmètre de l'autoconsommation collective à 1 kilomètre et en simplifier les modalités.

Des petits villages aux grandes agglos, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies dénombre déjà une dizaine de réalisations ou de projets bien avancés. En Seine-et-Marne, la commune de Malaunay a été la première à implanter sur ses bâtiments publics et sur le toit de l'église 1.600 m² de panneaux photovoltaïques, soit 220 MWh qui alimentent le gymnase, la piscine et les écoles. La Bretagne compte à elle seule une demi-douzaine de projets dont ceux de Vannes, Brest et Rennes, qui prévoient de desservir des équipements publics ou des zones d'activité en autoconsommation photovoltaïque.

Les maîtres les maîtres d'ouvrage publics ou parapublics impliqués dans la transition énergétique pourront aller bien plus loin lorsque seront levés les obstacles liés au périmètre autorisé, à la représentation légale des exploitants et utilisateurs et à la tarification (voir encadré).

Nombre de bailleurs sont déjà sur les starting-blocks. Le projet le plus avancé se situe à Perpignan, où l'Ademe a lancé un appel à projets « Système électrique intelligent ». Les lauréats, Tecsol, la start-up Sunchain et la Sem Roussillon Aménagement, prévoient d'instaurer l'autoconsommation collective sur un millier de logements collectifs et pavillonnaires d'ici à 2020. Certes, l'énergie solaire se stocke difficilement. Mais son usage au quotidien procure aux locataires de substantielles économies de chauffage, sécurisant au passage le paiement des loyers. Les usagers intégreront de nouveaux réflexes pour faire coïncider la consommation avec les pics de production solaire. Il sera ainsi avantageux de faire tourner les machines non plus durant les heures creuses de la nuit, mais plutôt en plein jour.

L'autoconsommation collective et la mobilité électrique peuvent faire bon ménage : chargée à bloc, la voiture garée en sous-seul par un locataire revenant du travail pourra transférer son énergie au réseau collectif aux heures de pointe du début de soirée, puis se recharger à moindre coût durant la nuit – apportant au passage une source de revenu à son propriétaire.

Plusieurs enseignes de grande distribution, dont Bricodépôt et Leclerc, pratiquent déjà l'autoconsommation d'énergie photovoltaïque produite en toiture ou sur les ombrières des parkings. A Noirmoutiers (Vendée), le groupement Les Mousquetaires mène en partenariat avec Enedis une expérience d'autoconsommation partagée entre les différentes enseignes du centre commercial

Intermarché. Le projet accompagné par le bureau d'études System Off Grid intègre également des infrastructures de recharge de véhicules électriques.